

Plan fondé sur les résultats 2007-2008 publié

Ministère des Richesses naturelles

Numéro d'ISSN 1718-6919

This document is available in English.

Page intentionnellement laissée en blanc.

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Vision, mission/mandat, priorités et résultats clés du ministère	4
Diagramme 1 : Contributions du ministère à l'atteinte des objectifs prioritaires du gouvernement	8
Tableau 1 : Mesures de rendement et réalisations selon l'organigramme des programmes du ministère	15
Législation	19
Organismes, conseils et commissions	21
Tableau 2 : Données portant sur les dépenses et les revenus des organismes, conseils et commissions	24
DONNÉES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE	25
Tableau 3 : Dépenses projetées par le ministère par programme en 2007-2008	25
Tableau 4 : Dépenses totales projetées par le ministère en 2007-2008	25
Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	26
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2005-2006 ET RAPPORT ANNUEL 2006-2007	27
Rapport annuel 2005-2006	27
Tableau 1 : Dépenses ministérielles 2005-2006	29
Rapport annuel 2006-2007	29
Tableau 2 : Dépenses ministérielles 2006-2007	31

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision, mission et mandat du ministère

Le ministère des Richesses naturelles est chargé de l'intendance environnementale des parcs provinciaux, des forêts, des pêcheries, de la faune, des agrégats de minéraux, des richesses pétrolières ainsi que des terres et des eaux de la Couronne, qui couvrent 87 pour cent de la superficie provinciale.

La vision du ministère porte sur la préservation d'un environnement sain et naturellement diversifié à l'appui d'une qualité de vie élevée pour les citoyens de l'Ontario, et ce, par l'intermédiaire du développement durable. La mission du ministère consiste à gérer les richesses naturelles d'une manière durable sur le plan écologique afin de faire en sorte que les générations à venir puissent en jouir pleinement. Le ministère est engagé à préserver la biodiversité et à exploiter les richesses naturelles dans une optique durable.

Notre avenir durable, le document d'orientation stratégique du ministère, énonce les activités suivantes comme faisant partie du mandat du MRN.

Gestion des ressources forestières

- Assurer la direction et la surveillance en ce qui a trait à la gestion des forêts de l'Ontario; planification de l'aménagement des forêts de la Couronne et l'attribution des ressources; surveillance de la conformité, vérification et rapports à la population en ce qui a trait aux forêts de l'Ontario. Champion des forêts de l'Ontario, du secteur des produits forestiers et des collectivités qui dépendent des ressources forestières.

Gestion du poisson et de la faune

- Assurer la direction et la surveillance en ce qui a trait à la gestion des ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario, y compris les espèces à risque; gestion des Grands Lacs; pisciculture et empoissonnement; surveillance, évaluation et répartition des ressources; recherche, sécurité alimentaire et contrôle des maladies; amélioration des possibilités de pratiquer la chasse et la pêche.

Gestion des terres et des eaux

- Assurer la direction de la gestion des terres de la Couronne, des ressources en eau, des ressources en agrégats minéraux, en pétrole, en gaz naturel et en sel. Comprend la planification de l'aménagement du territoire, l'attribution des ressources, la gestion des inondations et la gestion du manque d'eau et de la sécheresse. Promouvoir l'énergie renouvelable en rendant disponibles les terres de la Couronne et mettre en œuvre l'Annexe de la Charte des Grands Lacs.

Parcs Ontario

- Administrer le programme des parcs et des zones protégées de l'Ontario, y compris : la protection et la gestion des milieux d'importance provinciale sur les plans naturel, culturel et récréatif; l'exploitation des parcs provinciaux; la création de possibilités sur le plan du tourisme et de l'éducation sur le patrimoine naturel; la planification et la gestion des parcs et des zones protégées; assurer la direction en matière de politiques pour les réserves de conservation; surveillance, vérification et rapports à la population quant aux parcs provinciaux et aux zones protégées de l'Ontario.

Gestion de l'aviation et de la lutte contre les incendies de forêt

- Assurer la direction et la prestation de programmes pour la protection de la population, des biens et des collectivités touchées par les incendies de forêt, les inondations et autres situations d'urgence liées aux ressources naturelles. Comprend la planification et la prestation du programme de gestion des situations d'urgence du MRN et des services d'aviation pour le compte du gouvernement de l'Ontario.

Gestion de l'information géographique

- Assurer la direction dans la gestion des données d'information afin d'aider le ministère à atteindre ses objectifs. Le programme de l'information géographique fournit une direction d'ensemble au ministère dans le développement et l'application de l'information géographique pour étayer la gestion des ressources naturelles et la prise de décisions. Le programme fournit aussi des informations de base sur les terres et une infrastructure permettant au gouvernement de l'Ontario d'améliorer le partage de l'information et de réaliser ainsi la valeur stratégique de ses investissements dans le domaine de l'information.

Soutien des services sur le terrain

- Assurer la direction de la prestation de services et de la mise en oeuvre opérationnelle des programmes de gestion des ressources naturelles; fournir des services à la clientèle de première ligne à la population et au secteur de l'industrie axée sur les ressources partout en Ontario; assurer la direction en matière d'exécution professionnelle des lois sur les ressources; diriger les efforts du ministère en ce qui a trait à la participation autochtone à la gestion des ressources et à la prise de décisions à cet égard.

Administration du ministère

- Assurer la direction en matière de planification; assurer la prestation de la direction et de la consultation stratégiques, donner des avis juridiques, élaborer des politiques, assurer les communications et fournir des services administratifs aux divers secteurs d'activité ministériels.

Priorités et résultats clés du ministère

Notre avenir durable esquisse également les buts stratégiques du MRN qui appuient les priorités du gouvernement. Le ministère veillera à :

- assainir l'environnement naturel pour les Ontariens et les Ontariennes
- promouvoir la croissance économique des collectivités ontariennes
- protéger la santé publique et l'environnement contre les dangers naturels et causés par l'homme tels les incendies de forêts, les inondations, la sécheresse et l'érosion
- faciliter l'intendance, les partenariats et la participation communautaire
- atteindre l'excellence organisationnelle pour une fonction publique améliorée.

En poursuivant ces buts, le ministère contribue à l'atteinte des engagements, priorités et résultats clés du gouvernement.

Satisfaire aux engagements du gouvernement

Le gouvernement travaille à stimuler la croissance de l'économie et cherche à mettre en place un environnement d'affaires compétitif en faisant la promotion des emplois et de l'investissement, en assurant une source d'approvisionnement d'énergie fiable et en offrant une fonction publique moderne et efficace. Par la mise en œuvre de la Stratégie de compétitivité de l'industrie forestière ontarienne, le MRN cherche à cultiver un environnement d'affaires compétitif en faisant la promotion des emplois et de l'investissement dans le secteur des ressources. Par le biais de son Initiative boréale nord, le ministère aide plusieurs Premières nations du Grand Nord à procéder à la planification de l'utilisation de leurs terres et à identifier les occasions économiques dans le secteur forestier, dans le but de créer des emplois forestiers et de conférer aux collectivités des Premières Nations dans le Grand Nord un rôle de leadership dans la gestion durable des forêts. De plus, le MRN continue d'augmenter les occasions de production de l'énergie éolienne, hydroélectrique, géothermique et la bioénergie.

Le gouvernement s'est engagé à développer des collectivités plus fortes et plus sûres en protégeant plus d'espaces verts et en assurant la sécurité des Ontariens et Ontariennes dans leurs collectivités. En poursuivant son objectif d'assainir l'environnement naturel pour les Ontariens et Ontariennes, le MRN accorde une plus grande protection aux espaces verts et assure la protection des sources d'approvisionnement en eau. Le ministère voit aussi à la mise en œuvre de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario. Aux termes de cette stratégie, le MRN contribue à la mise en œuvre de la *Loi sur la ceinture de verdure* et à promouvoir le programme *Espaces naturels*. La nouvelle *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* sera mise en œuvre. Le ministère continuera également à participer à la gestion des Grands Lacs et à exercer son influence dans ce dossier. Pour rehausser la sécurité des Ontariens et Ontariennes dans leurs collectivités, le MRN veille à protéger les personnes, les biens et les collectivités contre les situations d'urgence concernant les ressources naturelles. Le MRN travaille à protéger les

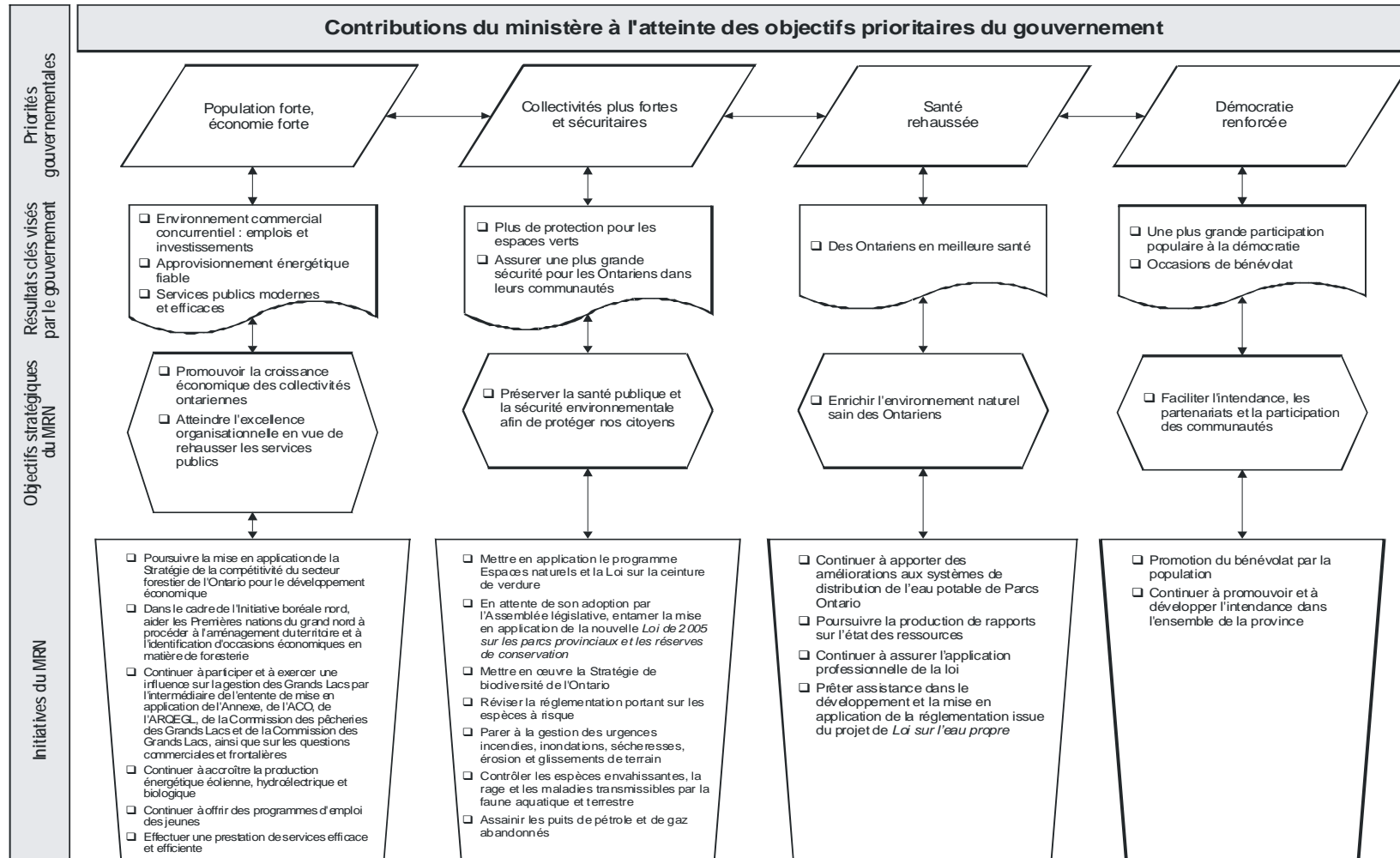
Ontariens et Ontariennes contre les dangers provenant des ressources naturelles tels les incendies de forêt et les inondations. Le MRN lutte à enrayer la rage et les maladies de la faune, travaille à la réhabilitation des puits de pétrole et de gaz abandonnés et procède à des améliorations continues de l'eau potable dans les parcs de l'Ontario.

Le gouvernement s'est engagé à rehausser la santé des Ontariens et Ontariennes. Le MRN aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de protection des sources d'approvisionnement en eau par le biais de sa politique et de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* en collaboration avec le ministère de l'Environnement. Le MRN apportera son appui au ministère de l'Environnement dans l'élaboration d'une stratégie relative au changement climatique et dans la mise en œuvre des initiatives approuvées en matière de changement climatique. Le ministère poursuit également son Rapport sur l'état des ressources, un compte rendu public qui donne un aperçu des facteurs qui ont des effets sur l'état, la condition ou la santé de nos ressources naturelles et qui présente les mesures de gestion pertinentes tant du gouvernement que de la société.

Le gouvernement est engagé à renforcer la démocratie et à promouvoir les occasions de bénévolat. En continuant à promouvoir et à élargir l'intendance dans l'ensemble de la province et à favoriser plus d'occasions de bénévolat de la part du public dans un éventail de programmes de plein air et de conservation, le MRN contribue à l'atteinte de cet objectif.

En poursuivant ses cinq buts stratégiques dans chaque activité relevant de son mandat, le MRN continue à s'aligner correctement sur les engagements, priorités et résultats clés du gouvernement. L'engagement du ministère à promouvoir la croissance économique des collectivités ontariennes et à atteindre l'excellence organisationnelle dans une fonction publique améliorée aide à renforcer l'économie de l'Ontario. En assainissant l'environnement naturel pour les Ontariens et Ontariennes et en protégeant les personnes, les biens et les collectivités contre les dangers naturels et causés par l'homme, le ministère contribue à l'établissement de collectivités plus fortes et plus sûres. En travaillant avec le ministère de l'Environnement, le MRN aide à assurer un approvisionnement en eaux plus pures qui contribue à la santé des Ontariens et Ontariennes et participe à l'élaboration d'une stratégie face au changement climatique. En favorisant l'intendance, les partenariats et la participation de la collectivité, le ministère contribue à renforcer la démocratie.

Diagramme 1 : Contribution du ministère aux priorités du gouvernement



* Canada Ontario Agreement. ** Great Lakes Water Quality Agreement.

Programmes du ministère

Gestion des ressources forestières

Le ministère continuera de diriger la mise en œuvre de la Stratégie de compétitivité de l'industrie forestière ontarienne qui a été dévoilée en 2005. Cette stratégie comprend des initiatives d'aide aux immobilisations, des modifications proposées à plusieurs règlements relevant de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et la mise en œuvre du programme de transition à l'électricité des usines de pâtes et papiers du Nord, visant à renforcer la compétitivité de l'environnement d'affaires et à attirer des investissements dans un secteur forestier ontarien durable au plan de l'environnement. En plus de cultiver les gains d'efficacité de la fibre et de l'énergie, ainsi que la cogénération, la stratégie prévoit des améliorations au Programme d'inventaire des ressources forestières et le lancement du programme Promotion du bois de l'Ontario visant à promouvoir et à rehausser la fabrication à valeur ajoutée dans l'industrie. Le MRN continuera de mener des recherches et à constituer des partenariats en vue du développement de la biomasse forestière et de la bioraffinerie.

Le MRN continuera à positionner l'Ontario afin d'améliorer l'accès aux marchés et de maintenir la compétitivité par la mise en œuvre de l'accord sur le bois de sciage de résineux signé en 2006, y compris la planification et la mise en place de l'administration de nouvelles mesures de contrôle des exportations par la province.

Le travail de révision des 36 présentes lignes directrices de gestion forestière se poursuivra en vue d'en faire la consolidation dans une série de cinq guides de gestion forestière fournissant une direction à la planification et à la mise en œuvre des diverses pratiques de gestion forestière. La mise en œuvre de la Stratégie provinciale d'approvisionnement en bois se poursuivra également.

Gestion du poisson et de la faune

Le ministère a dirigé un processus qui a regroupé un large éventail d'intervenants, y compris de groupes de l'industrie, de l'environnement et de la conservation, d'organismes gouvernementaux et de membres du public, dans le but d'élaborer la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario. La stratégie constitue un plan d'ensemble visant à protéger le riche patrimoine naturel de plantes, animaux et écosystèmes de l'Ontario et à utiliser nos ressources naturelles de façon durable. Les mesures du gouvernement qui contribuent à la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario comprennent : adoption de la nouvelle *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, revue de la *Loi sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario*, mise en œuvre de la Loi sur la protection de la ceinture de verdure et autres. Le MRN procédera à la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation après sa proclamation. Grâce à la participation de gens de toutes les parties de l'Ontario, cette stratégie permettra de veiller à la propreté de l'air et de l'eau, à l'abondance de la faune et à l'aménagement d'espaces récréatifs.

Le MRN travaillera avec le ministère de l'Environnement à élaborer une stratégie face au changement climatique qui esquisse des initiatives pour aider à aborder et atténuer

les effets du changement climatique et aider les Ontariens et Ontariennes à s'y adapter.

Le MRN poursuivra son travail de mise en œuvre du nouveau cadre écologique pour la gestion des pêcheries récréatives en Ontario. De nouveaux règlements de pêche écologiques qui protégeront encore davantage la biodiversité de la province seront finalisés.

Le MRN a l'intention de mettre en œuvre un nouveau programme de protection des espèces en péril si la loi proposée est adoptée par l'Assemblée législative. Un fonds de 18 millions de dollars sur quatre ans a été mis de côté pour promouvoir les activités d'intendance en protection des habitats et espaces verts essentiels. Le ministère fera aussi l'intégration des plans des espèces envahissantes internationales, nationales et provinciales pour faire face à la menace de ces espèces venant de l'extérieur.

Le ministère continuera d'être vigilant dans le contrôle de la rage et des autres maladies dont le poisson et la faune sont porteurs.

Dans le programme Attention : Ours du MRN, le nombre de municipalités désignées comme étant en territoire d'ours a augmenté de 463 en 2005-2006 à 577 en 2006-2007. Par conséquent, le pourcentage de participation par les municipalités admissibles pour 2006-2007 a été inférieur au pourcentage cible. Cependant, le nombre de municipalités admissibles participant aux programmes Attention : Ours augmente constamment depuis 2004-2005.

Le MRN poursuivra ses efforts afin de rendre les permis de chasse et de pêche disponibles par l'intermédiaire de terminaux aux points de vente chez les émetteurs de permis afin de rehausser le service à la clientèle, d'aider les émetteurs de permis et de réduire les frais d'administration.

Gestion des terres et des eaux

La collaboration avec le ministère de l'Environnement se poursuivra en vue de mettre en application, par les modifications proposées à la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario, et d'informer le public de l'entente d'Annexe à la Charte des Grands Lacs. Le MRN appuie les efforts du ministère de l'Environnement dans l'application de la Loi sur l'eau propre qui a reçu la Sanction royale le 19 octobre 2006. De plus, le MRN prête son appui au renouvellement imminent de l'Accord Canada-Ontario (ACO) sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (ARQEGL).

À titre d'intendant environnemental des terres de la Couronne en Ontario, le MRN soutiendra les engagements du gouvernement portant sur l'énergie renouvelable par l'aménagement et le développement, sur les terres de la Couronne, d'installations de production d'énergie éolienne, hydroélectrique, géothermique et d'autres initiatives connexes.

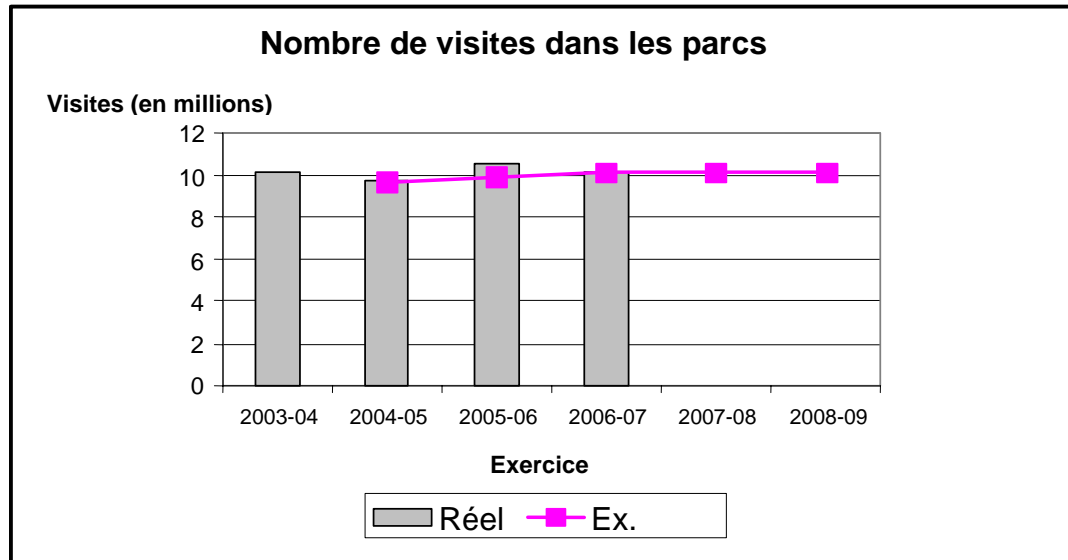
La désaffectation des puits de pétrole et de gaz abandonnés dans la province se poursuivra afin d'assurer la protection de l'environnement et des résidents locaux.

Parcs Ontario

Le MRN procédera à la mise en application de la nouvelle *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, dès son adoption, afin d'assurer la protection permanente et l'intégrité écologique des parcs provinciaux et des réserves de conservation de l'Ontario. En présentant ce projet de loi, le ministère cherche à accentuer l'obligation de rendre des comptes, à assurer une protection accrue et une réglementation rationalisée pour les parcs et les zones protégées.

Des consultations portant sur le développement d'un nouveau guide d'aménagement des zones protégées. Des améliorations continues seront aussi apportées aux systèmes de distribution de l'eau potable de Parcs Ontario.

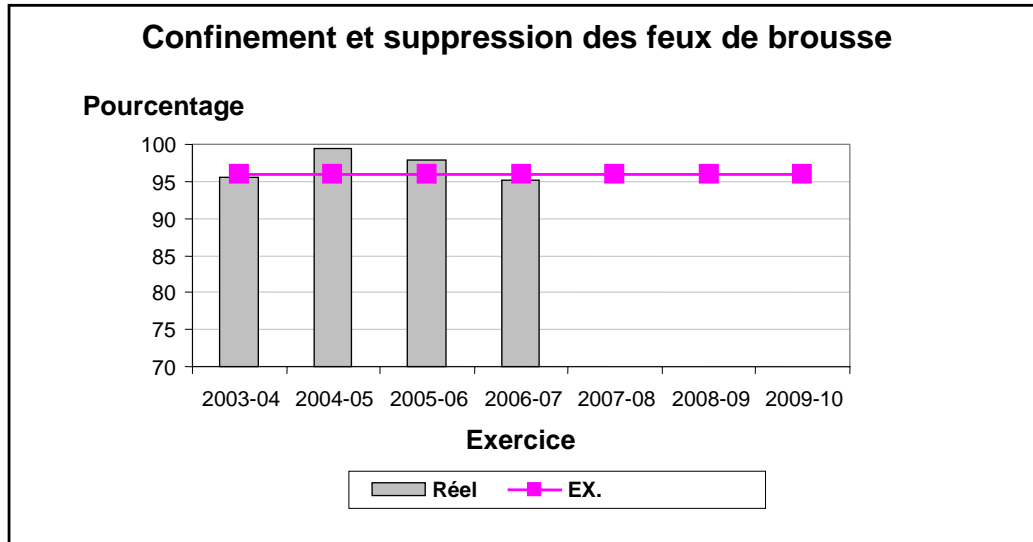
Les visites dans les Parcs sont demeurées relativement constantes autour de 10 millions de visites par année depuis 2003-2004. La fréquentation des parcs a baissé légèrement en 2006-2007 par rapport à 2005-2006 à cause des températures plus fraîches en mai et juin et des violents orages qui ont touché certains parcs en juillet. Le temps inclément en septembre a réduit l'utilisation des parcs de 30 pour cent pour les visites de jour et de 20 pour cent pour le camping au cours du mois.



Aviation et gestion des incendies de forêt

Le MRN continuera de veiller à la protection des personnes, des biens et des collectivités relativement aux incendies de forêt, aux inondations et aux autres urgences liées aux ressources naturelles. De plus, le ministère mettra en œuvre le degré exhaustif de protection civile exigé en vertu de la *Loi sur la gestion des situations d'urgence*.

Les activités de confinement et de suppression des feux de friches du MRN se situent au-dessus de 95 pour cent depuis 2003-2004. Le confinement et la suppression des feux de friches montrent le pourcentage des incendies qui étaient, soit en condition de « confinement » à midi, heure locale, le lendemain de leur signalement au MRN, soit d'une superficie de quatre hectares ou moins.



Gestion de l'information géographique

Le MRN poursuivra sa mission visant à assurer la direction et la prestation des programmes de développement et d'application des informations géographiques pour la gestion et la prise de décision relatives aux ressources naturelles. Le ministère contribuera également à l'initiative d'information et de technologie de l'information du gouvernement en procurant des renseignements sur les terres et des infrastructures permettant de rendre disponibles les informations portant sur les terres. Le Groupement pour les terres et les ressources continuera à développer des infrastructures intégrées de technologie de l'information visant à faciliter et à rationaliser les opérations gouvernementales par l'intermédiaire de la prestation de services électronique et à enrichir les services gouvernementaux au moyen du commerce électronique et du gouvernement en ligne.

Soutien des services sur le terrain

Le ministère demandera au gouvernement de fournir une orientation politique en matière de consultation et d'élaboration d'un cadre de planification et d'aménagement des terres afin de diriger les activités de conservation, de développement et de croissance dans le Grand Nord.

Le MRN poursuivra la mise en œuvre du programme Espaces naturels, un programme de partenariat bénévole créé en vue de réduire la perte d'espaces verts dans le sud de l'Ontario en incitant les propriétaires fonciers à restaurer et à protéger les zones naturelles sur leurs propriétés. L'intendance environnementale continuera à être promue dans l'ensemble de la région du Sud par à cette initiative.

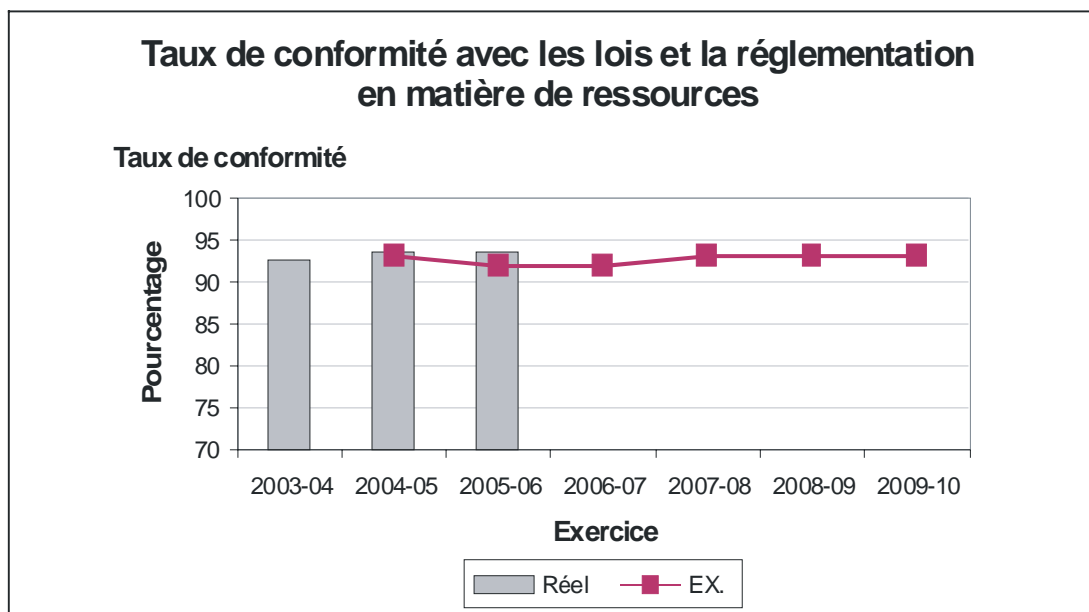
Le ministère œuvrera à développer son intendance dans le nord de l'Ontario. En se portant intendant des ressources, le MRN protège les intérêts publics à l'égard des richesses de l'Ontario et agit comme intendant de notre patrimoine naturel.

Au titre de l'Initiative boréale nord, le ministère aide plusieurs Premières nations du grand nord à procéder à l'aménagement du territoire et à l'identification d'occasions à saisir sur le plan économique en matière de foresterie. Cette initiative vise à créer des emplois forestiers et à confier aux communautés des Premières nations l'initiative de la gestion forestière durable. Le MRN continue à renforcer la capacité interne permettant de satisfaire aux exigences de consultation des Autochtones.

Le MRN bonifiera la sécurité des poissons à titre de source alimentaire en appuyant les efforts du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales dans le développement et la mise en application de la Stratégie ontarienne pour la salubrité des aliments et du transfert de responsabilité de l'inspection des poissons à ce ministère.

Le MRN continuera d'intégrer le service au guichet fourni dans ses divers bureaux avec Service Ontario.

Le ministère continue à déployer des mesures d'application professionnelle de la loi afin de protéger les ressources naturelles de l'Ontario au bénéfice des générations présentes et futures. Le taux de conformité aux lois et règlements sur les ressources est demeuré relativement constant au-dessus de 92 pour cent depuis 2003-2004.



Administration du ministère

Le MRN est engagé à soutenir et à aider le ministère des Affaires municipales et du Logement dans la mise en application actuelle de la *Loi sur la ceinture de verdure*. Le ministère prête également son concours au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique afin de développer un plan de croissance sur 25 ans de la région élargie du Golden Horseshoe.

De plus, le programme d'administration du ministère continuera à fournir une direction et des conseils de gestion stratégiques, des conseils juridiques et à élaborer des politiques, ainsi que des services de communication et d'administration à l'appui des secteurs commerciaux. Le MRN continue d'offrir des occasions d'emploi aux jeunes par l'intermédiaire de programmes d'emploi des jeunes tel le Programme des Brigadiers de l'Ontario.

Tableau 1 : Mesures de rendement et résultats par titre de programme

Mesures de rendement	2004-2005 <u>Réel</u>	2005-2006 <u>Réel</u>	2006-2007 <u>Projeté*</u>	2007-2008 <u>Projeté</u>
Gestion des ressources forestières				
Pourcentage de vérifications forestières indépendantes où l'on recommande une prolongation de permis de foresterie durable (inconditionnelle)	93,4 %	93,4 %	92,0 %	93,0 %
Nouveaux investissements en capital annuels relatifs aux produits du secteur forestier engendrés par le Programme de garanties de prêts au secteur des produits forestiers de l'Ontario et le Fonds de prospérité pour le secteur forestier (nouvelle mesure adoptée en 2006-2007)	s/o	4 millions de dollars	400 millions de dollars	300 millions de dollars
Emplois à valeur ajoutée dans le secteur des produits forestiers de l'Ontario par 1 000 m ³ de ventes provinciales de bois d'œuvre	2,4	2,4	2,4	2,4
Parcs Ontario				
Nombre de visites dans les parcs	9,7 millions	10,5 millions	10,1 millions (réel)	10,1 millions
Pourcentage de clients de Parcs Ontario satisfaits des installations et des services offerts	80 %	80 %	79 % (réel)	79,5 %
Pourcentage de zone d'aménagement protégée (mesure discontinuée après l'exercice 2007-2008)	9,0 %	10,3 %	10,8 %	11,3 %
Gestion de la faune aquatique et terrestre				
Pourcentage de municipalités admissibles participant à des programmes Attention : Ours	12 %	27 %	31 %*** (réel)	65 %
Pourcentage d'espèces en voie de disparition protégées en vertu de la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i>	64,5 %	66,1 %	56,0 %**** (réel)	58,8 %

Mesures de rendement	2004-2005 Réel	2005-2006 Réel	2006-2007 Projeté*	2007-2008 Projeté
Pourcentage de la faune, des oiseaux migrateurs et des poissons pouvant faire l'objet de la chasse ou de la pêche sportive et commerciale selon un état de conservation sécuritaire	80 %	83 %	85 %	90 %
Nombre de bénévoles et nombre total d'heures de bénévolat associés au Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune (PPCGPF) et au programme Intendance environnementale Ontario	51,994 bénévoles 400,841 heures	43,020 bénévoles 373,204 heures	28,050 bénévoles 296,000 heures	52,500 bénévoles 454,000 heures
Gestion d'information géographique				
Satisfaction des usagers relativement à l'accessibilité et à la qualité des services d'information	81 %	83 %	85 %	83 %
Gestion des terres et des eaux				
Pourcentage de parachèvement des budgets d'eau dans les 19 régions de bassins versants où l'on propose la protection de l'eau de source	0 %	10 %	60 %	100 %
Nouvelle capacité d'énergie renouvelable provinciale approuvée pour installation sur les terres de la Couronne sous forme de pourcentage de la cible provinciale totale de 2007 en matière d'énergie renouvelable	3,3 %	5,0 %	9,9 % (réel)	5,0 %
Soutien aux services extérieurs				
Taux de conformité aux lois et règlements régissant les ressources	93,4 %	93,4 %	92,0 %	93,0 %

Mesures de rendement	2004-2005 Réel	2005-2006 Réel	2006-2007 Projeté*	2007-2008 Projeté
Acres d'espaces verts protégés : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acres d'espaces verts protégés en Ontario • Nombre d'acres et pourcentage global des zones de terre ontariennes régies comme des parcs nationaux, provinciaux et des réserves de conservation • Nombre d'acres de zones protégées existantes où la conservation a été bonifiée 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 882 998 acres • 22 070 610 acres ou 8,3 % • 420 022 acres 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 882 998 acres • 23 329 705 acres ou 8,8 % • 1 679 118 acres 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 882 998 acres • 23 881 091 acres ou 9,0 % • 2 230 504 acres 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 882 998 acres • 23 819 376 acres ou 9,0 % • 2 563 771 acres
Gestion de l'aviation et des incendies de forêt				
Confinement et extinction des incendies de forêt	99,5 %	97,8 %	95,1 % (réel)	96,0 %
Administration du ministère				
Pourcentage de frais commerciaux internes à l'appui des dépenses du ministère pour la prestation du programme	5 %	5 %	5 %	5 %

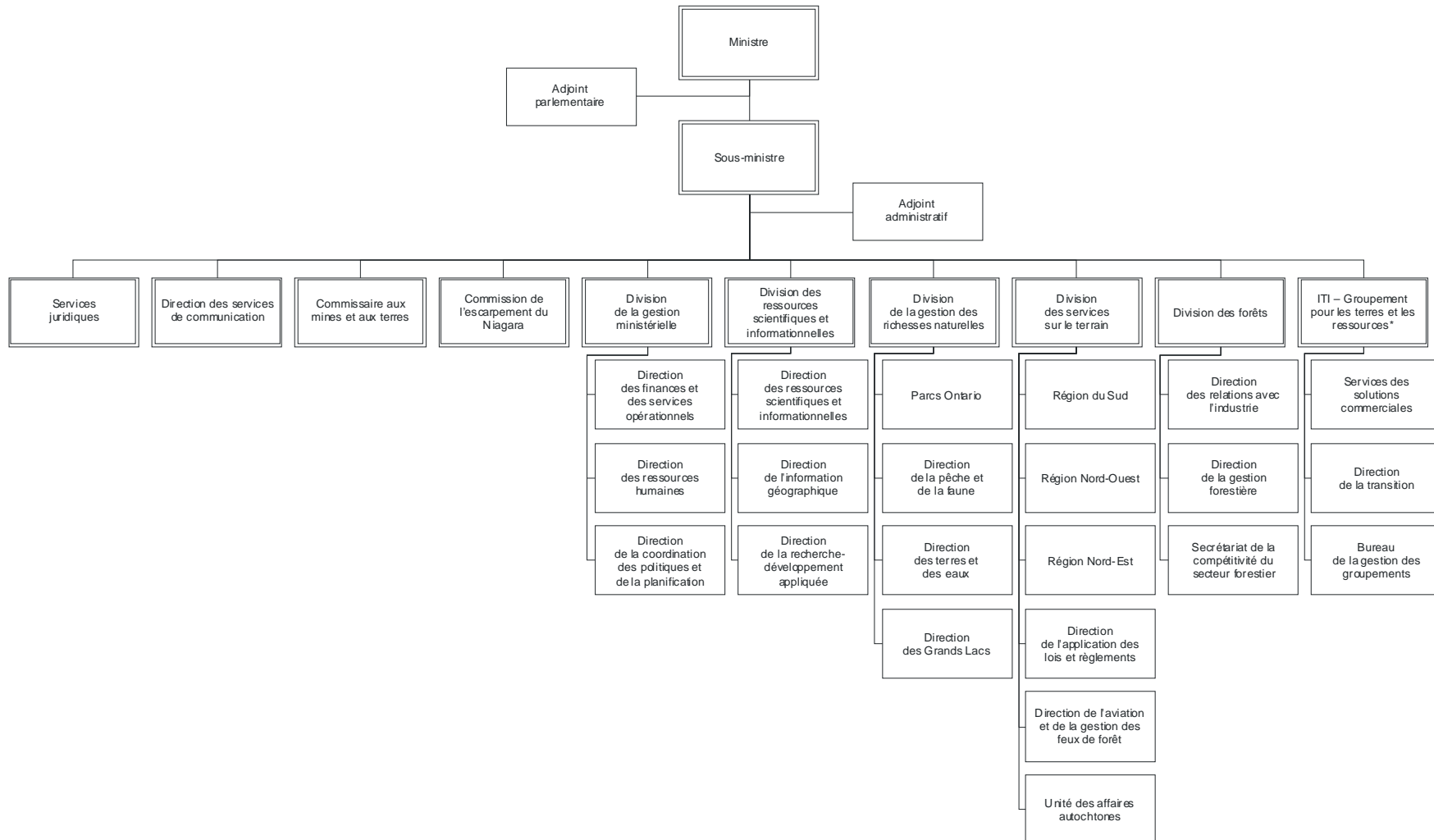
* Hormis quelques exceptions (indiquées comme réelles), les données réelles de 2006-2007 n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse.

** Les résultats projetés et réels pour les *Emplois à valeur ajoutée dans le secteur des produits forestiers de l'Ontario par 1 000 m³ de ventes provinciales de bois d'œuvre* sont fondés sur des données datant de un an obtenues auprès de Statistique Canada.

*** Le nombre de municipalités désignées comme étant en territoire d'ours et, donc, admissibles, a augmenté de 463 en 2005-2006 à 577 en 2006-07.

**** Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et/ou le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (COSSARO) effectuent des évaluations annuelles des espèces ontariennes additionnelles. Par suite de ces évaluations, le COSEPAC et le COSSARO peuvent recommander un changement au nombre d'espèces ontariennes admissibles à la réglementation en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. En 2006-2007, le nombre d'espèces ontariennes admissibles à la réglementation en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* a augmenté de 65 à 75. Le résultat réel de 2006-2007 de 56,0 pour cent et la cible de 2007-2008 de 58,8 pour cent reflètent tous deux ce changement.

Organigramme du ministère



En date du 1^{er} avril 2007

* Rapports hiérarchiques en matrice (MDE, MAA et MDNM)

Lois

Loi sur les ressources en agrégats
Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin
Algonquin Provincial Park Extension Act, 1960-61
An Act for the Settlement of Certain Questions between Governments of Canada and Ontario Respecting Indian Reserve Lands, 1891
An Act to Confirm the Title of the Government of Canada to Certain Lands and Indians Lands, 1915
Loi sur l'emblème arboricole
Loi sur l'emblème avien
Loi sur le lit des cours d'eau navigables
Loi sur les offices de protection de la nature
Loi sur les terres protégées
Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne
Loi de 2005 sur la Réserve agricole de Duffins-Rouge
Loi sur les espèces en voie de disparition
Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune
Loi sur l'inspection du poisson
Loi sur les pêches (Canada) – Règlement de pêche de l'Ontario
Loi sur le développement de la pêche (Canada)
Loi sur les prêts consentis aux pêcheurs
Loi sur la prévention des incendies de forêt
Loi sur les forêts
Loi sur le privilège des travailleurs forestiers portant sur leur salaire
Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce (Ontario)
Gananoque Lands Act, 1961-62
Loi sur les baux portant sur du gaz naturel et du pétrole
Loi de 2002 sur la chasse et la pêche patrimoniales
Indian Lands Act, 1924
Indian Lands Agreement Confirmation Act, 1989
Loi sur les dommages causés par les opérations minières et industrielles
Loi de 2003 sur le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha
Lac Seul Conservation Act, 1928
Lake of the Woods Control Board Act, 1922
Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières
Manitoba-Ontario Lake St. Joseph Diversion Agreement Authorization Act, 1958
Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs – Réglementation ontarienne
Loi sur l'emblème minéral
Loi sur les mines (a. 99, 100, 101, 102, 154)
Loi sur le ministère des Richesses naturelles
Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara
North Georgian Bay Recreational Reserve Act, 1962-63
Loi de 1997 sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel
Loi sur la Commission de toponymie de l'Ontario
Ontario Harbours Agreement Act, 1962-63

Ottawa River Water Powers Act, 1943
Loi de 2000 sur les forestiers professionnels
Loi sur les parcs provinciaux
Loi sur les terres publiques
Seine River Diversion Act, 1952
Steep Rock Iron Ore Development Act, 1949
Loi sur les arpenteurs-géomètres
Loi sur l'arpentage
Loi sur le contrôle des transferts d'eau
Loi sur la moisson du riz sauvage
Loi sur la protection des régions sauvages

Organismes, conseils et commissions

Les organismes, conseils et commissions qui se rapportent au ministère des Richesses naturelles sont énumérés ci-dessous et accompagnés d'une courte description.

Agence de foresterie du parc Algonquin

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion des ressources forestières, y compris la récolte du bois, dans le parc Algonquin. L'Agence effectue le triage, la vente et la livraison des bûches récoltées aux moulins régionaux. Elle peut également être appelée à émettre des conseils, à prendre en charge et à mettre en œuvre des programmes de gestion des ressources forestières, des terres et autres, ainsi que d'autres projets préalablement approuvés par le ministère.

Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

Le Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario régit la pratique de l'arpentage professionnel et gouverne la profession conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres et aux règlements connexes*.

Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario

Le Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario régit la pratique de l'exploitation forestière professionnelle. Tous les forestiers doivent en faire partie afin de pratiquer dans la province. Le conseil, administre et supervise les activités de l'association.

Commission d'examen du bois de la Couronne

La Commission d'examen du bois de la Couronne élabore des examens écrits et pratiques portant sur la mesure du bois et recommande au ministère des candidats admissibles à recevoir un permis de mesureur.

Commission du patrimoine chasse et pêche

Établie en vertu de la *Loi sur la chasse et la pêche patrimoniales*, la Commission du patrimoine chasse et pêche émet des recommandations au ministère quant aux moyens d'inciter la population à estimer nos ressources fauniques aquatiques et terrestres, de favoriser une plus importante participation aux programmes de préservation et autres, et de découvrir sans cesse de nouvelles occasions à saisir liées à la faune aquatique et terrestre.

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Établi en vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce du Canada*, cet organisme fait office d'acheteur, de transformateur et de distributeur de poisson d'eau douce en provenance du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et d'une partie du nord-ouest de l'Ontario (la région située au nord-ouest de Thunder Bay). L'Office met en marché et fait le commerce de poisson, de produits et de produits dérivés du poisson en vue de leur exportation à l'étranger et dans les autres provinces.

Conseil consultatif de gestion du parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha

Le Conseil a été établi en vertu de la *Loi sur le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha* et porte conseil au ministre relativement à l'aménagement et à la gestion du parc.

Commission de contrôle du lac des Bois

La Commission de contrôle du lac des Bois régit le niveau d'eau des lacs Woods et Seul ainsi que des rivières Winnipeg et English, entre la décharge des lacs et leur confluence.

Commission de l'escarpement du Niagara

La Commission de l'escarpement du Niagara administre le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara en promouvant les objectifs qui y sont énoncés. Elle procède au traitement et aux décisions relatives aux demandes de permis de développement et émet des recommandations quant à des amendements possibles au Plan.

Commission de toponymie de l'Ontario

La Commission de toponymie de l'Ontario gère et définit le traitement de 80 000 désignations géographiques officielles de lieux et de toponymes ontariens.

Comité consultatif ontarien d'attribution en matière de chasse à l'orignal et à l'ours

Le Comité consultatif ontarien d'attribution en matière de chasse à l'orignal et à l'ours conseille le ministère à propos de l'allocation d'originaux parmi les pourvoiries touristiques ainsi que sur les questions découlant de l'allocation d'aires de gestion des ours noirs sur les propriétés des exploitants touristiques.

Conseil d'administration de Parcs Ontario

Les directeurs du Conseil d'administration de Parcs Ontario offrent des conseils à propos de la planification, de la gestion et du développement associés au système de parcs provinciaux.

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais est le fruit d'un partenariat entre le Canada, le Québec et l'Ontario en vue de formuler et d'étudier des politiques qui conduiront à une gestion intégrée des réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais.

Comité consultatif de lutte contre la rage

Le Comité consultatif de lutte contre la rage émet des recommandations à propos des étapes scientifiques nécessaires aux fins du développement d'un vaccin adéquat contre la rage et d'un système de vaccination efficace pour les populations animales.

Alliance du parc de la Rouge

L'Alliance offre direction et conseils aux partenaires des parcs pour leurs activités locales dans le parc de la Rouge. Parmi les partenaires du parc figurent le gouvernement provincial, plusieurs gouvernements municipaux ainsi qu'un ensemble varié d'autres parties prenantes et agences.

Tableau 2 : Données portant sur les dépenses et les revenus des agences, conseils et commissions

Titre	Prévisions 2007-2008		Chiffres réels provisoires 2006-2007	
	Dépenses (en dollars)	Revenus (en dollars)	Dépenses (en dollars)	Revenus (en dollars)
Agence de foresterie du parc Algonquin	26 727 000	26 317 000	27 292 000	26 997 000
Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario	22 000	0	13 846	0
Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario	8 000	0	8 300	0
Commission d'examen du bois de la Couronne	10 000	750	0*	0
Commission du patrimoine chasse et pêche	60 000	0	41 603	0
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	3 000	7 800	0	0
Conseil consultatif de gestion du parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha	20 000	0	19 400	0
Commission de contrôle du lac des Bois	8 000	5 000 000	6 500	5 000 000
Commission de l'escarpement du Niagara	2 186 924	0	2 180 535	14
Commission de toponymie de l'Ontario	10 000	0	8 632	0
Comité consultatif ontarien d'attribution en matière de chasse à l'orignal et à l'ours	30 000	0	19 770	0
Conseil d'administration de Parcs Ontario	20 000	0	19 000	0
Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais	39 875	17 250 000	33 797	16 677 503
Comité consultatif de lutte contre la rage	10 000	0	7 500	0
Alliance du parc de la Rouge	0	0	0	0

* Seules 18 personnes se sont portées candidates pour la formation de mesureur. Puisqu'on exige la candidature d'au moins 40 personnes, cette formation a été annulée.

Nota : Les dépenses et les revenus consignés dans ce tableau sont également reportés dans les dépenses et revenus globaux du ministère.

DONNÉES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

Le graphique ci-après présente la répartition par titre de programme des dépenses projetées du ministère en 2007-2008.

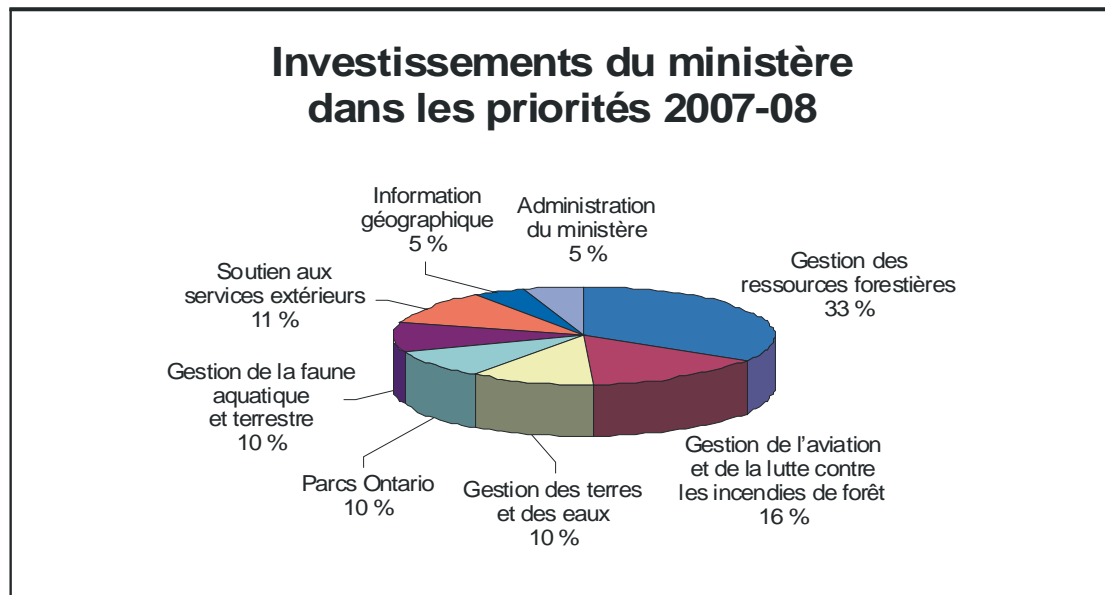


Tableau 3 : Dépenses projetées par le ministère par titre de programme en 2007-2008

Titre du programme	Dépenses projetées du ministère (en millions de dollars)
Gestion des ressources forestières	223
Gestion de l'aviation et de la lutte contre les incendies de forêt	105
Gestion des terres et des eaux	69
Parcs de l'Ontario	66
Gestion de la faune aquatique et terrestre	67
Soutien aux services extérieurs	71
Information géographique	31
Administration du ministère	34
Groupement pour les terres et les ressources (déboursés et recettes de 54 millions de dollars : solde net nul)	0
Total des dépenses projetées par programme	666*

* Les sommes des Dépenses totales projetées par programme sont arrondies au million près.

Tableau 4 : Dépenses projetées par le ministère en 2007-2008

	Dépenses projetées du ministère (en millions de dollars)
Fonctionnement	666
Immobilisations	60

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES
Tableau 5 : Sommaire des exploitations et immobilisations par crédit

La vision du ministère porte sur la préservation d'un environnement sain et naturellement diversifié à l'appui d'une qualité de vie élevée pour les citoyens de l'Ontario, et ce, par l'intermédiaire du développement durable.

La mission du ministère consiste à gérer les richesses naturelles d'une manière durable sur le plan écologique afin de faire en sorte que les générations à venir puissent en jouir pleinement.

La durabilité écologique met l'accent sur la protection du capital naturel de la province et sur la capacité de la nature de se renouveler. Elle est orientée sur des pratiques de gestion des ressources qui protègent et maintiennent la capacité de la nature de se renouveler et qui génèrent suffisamment d'intérêt envers la nature pour satisfaire aux besoins actuels et futurs des Ontariens et Ontariennes.

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008	Variation par rapport aux prévisions de 2006-2007	Variation	Prévisions 2006-07	Dépenses réelles provisoires 2006-2007	Dépenses réelles 2005-2006
	\$	%	%	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Administration du Ministère	33 674 400	834 800	2,5	32 839 600	32 839 600	32 591 435
Information géographique	31 458 700	(10 953 400)	(25,8)	42 412 100	42 412 100	33 598 091
Gestion des richesses naturelles	437 885 500	48 144 100	12,4	389 741 400	383 263 400	288 056 404
Sécurité publique et intervention d'urgence	105 509 300	3 505 500	3,4	102 003 800	178 403 800	155 555 360
ITI – Groupement pour les terres et les ressources	1 000	0	0,0	1 000	1 000	--
Total (incluant les mandats spéciaux)	608 528 900	41 531 000	7,3	566 997 900	636 919 900	509 802 290
Moins : Mandats spéciaux	--	--	s/o	--	--	--
Total à voter	608 528 900	41 531 000	7,3	566 997 900	636 919 900	509 802 290
Ajouter : Mandats spéciaux	--	--	s/o	--	--	--
Ajouter : Crédits législatifs	5 458 799	2 200 355	67,5	3 258 444	3 258 444	2 095 326
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	613 987 699	43 731 355	7,7	570 256 344	640 178 344	511 897 616
Actif						
Administration du Ministère	--	(0)	(0,0)	--	--	108 949
Information géographique	26 529 400	16 229 400	157,6	10 300 000	10 938 000	8 792 738
Gestion des ressources naturelles	100 000	(0)	(0,0)	100 000	100 000	89 970
Sécurité publique et intervention d'urgence	1 800 000	100 000	5,9	1 700 000	1 700 000	--
Total à voter – Actif	28 429 400	16 329 400	135,0	12 100 000	12 738 000	8 991 657

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL 2005-2006 ET RAPPORT ANNUEL 2006-2007

Rapport annuel 2005-2006

En 2005-2006, le MRN a continué à protéger les intérêts de l'Ontario relativement au différend sur le bois d'œuvre de résineux qui oppose le Canada et les États-Unis tout en recherchant un accès gratuit et sans entraves au marché états-unien pour l'industrie du bois d'œuvre de l'Ontario

Le ministère a donné suite au rapport final du Conseil ministériel portant sur la compétitivité du secteur forestier en engageant : 350 millions de dollars sur cinq ans en garanties de prêt pour nouveaux investissements dans la fabrication à valeur ajoutée, dans la conservation de l'énergie et dans la cogénération de l'énergie; 150 millions de dollars sur trois ans en prêts conditionnels à l'appui de nouvelles immobilisations; 75 millions de dollars par année pour la construction et les frais d'entretien de routes d'accès primaires et secondaires; 70 millions de dollars en montant forfaitaire pour le remboursement de droit de souche pour 2005-2006; un financement progressif de 10 millions de dollars par année dès 2007-2008 pour rehausser l'inventaire des ressources forestières; 3 millions de dollars par année pendant trois ans pour réduire les droits de coupe du peuplier de placage et du bouleau blanc, à partir de 2006; 1 million de dollars par année, commençant en 2006-2007, dans le programme Promotion du bois de l'Ontario afin d'enrichir le secteur à valeur ajoutée de la fabrication dans l'industrie. Le Secrétariat de la compétitivité du secteur forestier de l'Ontario a été mis sur pied pour administrer le fonds de prospérité et le programme des garanties de prêts.

Les efforts pour contribuer au développement de sources d'énergie propre et renouvelable ont mené à un investissement de 771 000 \$ pour la construction d'une bioraffinerie mobile pour convertir les déchets forestiers inutilisés en bio-huile. Le MRN a aussi publié une carte électronique de l'énergie éolienne sur un attrayant site Web afin d'aider à promouvoir les occasions d'utilisation de l'énergie éolienne et de mettre des sites sur les terres de la Couronne à la disposition des aménagements hydroélectriques.

Le MRN a lancé une Stratégie sur la biodiversité de l'Ontario qui visera à protéger le riche patrimoine naturel de plantes, animaux et écosystèmes de l'Ontario. Élaborée grâce à l'apport de nombreuses parties, y compris des représentants de l'industrie, de groupes environnementaux, d'organismes gouvernementaux et de particuliers, la stratégie recommande des interventions par des organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et du secteur privé dans le but de protéger notre patrimoine naturel et la biodiversité. Un Conseil de la biodiversité de l'Ontario a été mis sur pied afin de guider la mise en œuvre de la stratégie.

La province a aussi fait avancer certaines parties de la Stratégie de la biodiversité y compris la création d'une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe, la revue des lois touchant les parcs et les aires protégées et l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes en consultation avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En partenariat avec la Société canadienne pour la conservation de la nature, le MRN a dévoilé le Plan directeur pour la conservation de la biodiversité dans la région des Grands Lacs, qui dresse une carte des sites de conservation existants et potentiels.

Le MRN a entrepris la rationalisation de diverses divisions de la pêche en Ontario afin de mieux protéger et d'améliorer la qualité de la pêche récréative. De plus, le ministère a interdit la possession de spécimens vivants d'espèces envahissantes de poissons et a offert une meilleure protection des lacs très sensibles qui sont un habitat pour la truite de lac.

Trois nouvelles espèces de plante ont été placées sous la protection de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* et la protection d'une autre espèce a été élargie.

Le ministère a réglementé 14 parcs et 31 réserves de conservation, ajoutant 500 000 hectares au système des parcs et aires protégées.

Après des consultations publiques approfondies, le MRN a introduit une nouvelle loi assurant une protection permanente et l'intégrité écologique des parcs provinciaux et des réserves de conservation de l'Ontario. La première révision des lois sur les parcs en 50 ans, la nouvelle *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* serait parmi les plus exigeantes au Canada.

Le MRN a rehaussé le programme Attention : Ours en lançant un livre électronique pour renseigner les jeunes au sujet des ours et des façons d'éviter des problèmes avec les ours. Des fonds ont été consentis aux collectivités en territoire d'ours afin d'appuyer les mesures communautaires de prévention, de sensibilisation et d'éducation publique.

Des consultations ont été complétées au sujet d'un Accord de protection des eaux du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Le Premier ministre McGuinty de l'Ontario s'est joint aux dirigeants du Québec et des huit états américains donnant sur les Grands Lacs pour signer l'Entente des Ressources durables en eaux du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent lors de la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs à Milwaukee, Wisconsin.

Le MRN a appuyé l'évacuation de 1 000 résidents de Kashechewan par Gestion des situations d'urgence Ontario.

Le ministère a élargi le nombre de produits et services du ministère, y compris les permis de chasse et de pêche, les guides sur les parcs de l'Ontario et les règlements

de chasse et de pêche, qui sont offerts par Service Ontario/Centres d'information du gouvernement dans toute la province.

Le MRN a fourni plus de 2 000 emplois à des jeunes grâce à six programmes d'emplois pour les jeunes.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles

	Dépenses ministérielles réelles (en millions de dollars) 2005-2006
Fonctionnement	577
Immobilisations	51
Effectif (au 31 mars 2006)	3 617,7

Rapport annuel de 2006-2007

En 2006-2007, un accord a été signé entre le Canada et les États-Unis en vue de résoudre le différend concernant le bois de résineux. Le ministère a joué un rôle clé dans les négociations et a réussi à hausser la part de l'Ontario dans le contingent de bois d'œuvre du Canada.

Dans le cadre de sa stratégie du secteur forestier, le gouvernement met 1 milliard de dollars à la disposition de divers programmes d'aide dans le secteur forestier au cours des cinq prochaines années. En novembre, le programme de 140 millions de dollars en trois ans en vue de financer la transition à l'électricité des usines de pâtes et papiers du Nord, a été annoncé comme le plus récent volet d'une série d'efforts visant à rehausser la compétitivité du secteur. En vertu du Fonds de prospérité pour le secteur forestier et du Programme de garanties de prêts, un investissement de 107 millions de dollars a été obtenu en raison de l'appui cumulé du gouvernement s'élevant à environ 21,5 millions de dollars.

Le gouvernement a fourni 2 millions de dollars à la Trees Ontario Foundation en vue de la plantation de plus d'un million d'arbres afin d'étendre la couverture forestière tout en séquestrant les gaz à effet de serre.

La nouvelle *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* a reçu la sanction royale et attend sa proclamation.

Le ministère demeure vigilant dans ses efforts pour contrôler les maladies du poisson et de la faune. La surveillance n'a relevé aucun signe d'encéphalopathie des cervidés dans la province et des mesures ont été mises en place pour endiguer la propagation de la septicémie hémorragique virale qui s'attaque aux poissons. Pour protéger les populations et la faune de la province, le ministère a commencé à distribuer un nouveau vaccin contre la rage et un appât contenant un vaccin buccal pour les moufettes.

Le programme d'acquisition et d'intendance des espaces naturels a été mis en place.

Les quatre premiers rapports sur l'état des ressources ont été publiés. Ces rapports fournissent au public des renseignements sur la santé et la gestion de nos ressources naturelles tout en encourageant la participation des citoyens.

Par le biais de son Initiative boréale nord, le ministère a réalisé, de concert avec la Première nation Pikangikum le premier plan d'utilisation communautaire de terres autochtones avec l'approbation de la Stratégie d'utilisation des terres pour la forêt Whitefeather.

Parcs Ontario est devenu le premier département d'un ministère provincial de l'Ontario à recevoir une attestation de niveau 3 dans le Programme d'excellence progressive de l'Institut national de la qualité qui mesure et reconnaît l'excellence organisationnelle.

Le Système d'information sur les terres du Sud de l'Ontario – un outil essentiel de planification dans le Sud de l'Ontario – a reçu le Prix d'excellence du Commissaire à l'environnement de l'Ontario.

Le ministère a tenu des consultations publiques approfondies sur la *Loi sur les espèces en voie de disparition* afin de rénover et de renforcer la loi qui protège les espèces menacées et leurs habitats. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* a été présentée à l'Assemblée législative et devrait, si elle est adoptée, faire de l'Ontario un chef de file en Amérique du Nord dans la protection et le rétablissement des espèces à risque. L'approche du ministère repose sur des lois, programmes et politiques plus efficaces visant la mise en œuvre de la nouvelle loi et l'adoption de programmes d'intendance améliorés.

Le ministère de l'Environnement et le MRN collaborent étroitement à l'élaboration des lois pour protéger les ressources aquatiques de la province pour les futures générations. La loi proposée ferait la mise en application de l'historique Accord de protection des eaux du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent signé par l'Ontario, le Québec et les huit états américains donnant sur les Grands Lacs en décembre 2005. La loi permettrait aussi à la province, après consultation des parties intéressées, de facturer les utilisateurs commerciaux et industriels pour l'eau qu'ils prennent et utilisent.

Le ministère a continué d'appuyer les engagements du gouvernement en matière d'énergie renouvelable par l'affectation de terres de la Couronne à l'énergie éolienne, hydroélectrique et géothermique, y compris l'aménagement d'un parc d'éoliennes près de Sault Ste. Marie.

Le MRN a fourni plus de 2 100 emplois à des jeunes grâce à six programmes d'emplois pour les jeunes.

Tableau 2 : Dépenses ministérielles

	Dépenses ministérielles réelles (en millions de dollars) 2006-2007
Fonctionnement	695
Immobilisations	67
Effectif (au 31 mars 2007)	3 507,2

QUI APPELER

Nous apprécions les questions ou commentaires au sujet du Plan fondé sur les résultats. Veuillez communiquer avec :

Bureau du ministre des Richesses naturelles
Édifice Whitney, Bureau 6630
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
416 314-2301

ou

Direction des services de communications
Ministère des Richesses naturelles
Édifice Whitney, Bureau 5440
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
416 314-2101

De plus amples renseignements au sujet du ministère et de ses programmes sont affichés sur le site Web du ministère au www.mnr.gov.on.ca/MRN/.